

## **Working Papers**

### **Working Paper No. 00-03**

# Resultats d'enquêtes de base sur les conflits dans la commune de Madiama

Ministère du Développement Rural et de l'Eau

-----

Institut d'Economie Rurale

-----

Centre Régional de Recherche Agronomique

Equipe Systèmes de Production et Gestion des Ressources Naturelles

République du Mali  
Un Peuple - Un But - Une Foi

Projet collaboratif IER/SANREM-CRSP

# Résultats d'enquêtes de base sur les conflits dans la commune Madiama

Amadou KODIO', Mohamed S.M. TOURE', Boureima TRAORE', Salmana CISSE',  
Keith M. Moore<sup>2</sup>

1. Agro-pastoraliste, Agro-économiste, Ecologue, Sociologue. ESPGRN/MOPTI
2. Assistant Programme Director Virginia Tech

*Février 2000*

## **Introduction:**

Le projet SANREM est un projet chargé de recherche sur les systèmes d'exploitation durables des Ressources Naturelles très souvent entravés en plus des aspects techniques,

par des conflits divers. Afin d'avoir des connaissances de base sur les différents éléments affectant l'utilisation judicieuse et efficiente des Ressources Naturelles, quelques activités de recherche ont été réalisés dans la commune de Madiama dont 'les enquêtes de base sur les conflits'.

Les résultats de ces enquêtes ont montré que les conflits sont à la fois d'ordre agro-techniques et socio-économiques couplés à l'analphabétisme.

## **Méthodologie de l'enquête**

L'enquête a été réalisée dans 5 villages de la commune de Madiama sur un échantillon de 247 personnes composées de 120 hommes et 127 femmes. Cet échantillon comportait toutes les catégories socioprofessionnelles c'est - à - dire les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les commerçants, les artisans et les exploitants forestiers.

L'interview semi-structuré a été utilisée pour remplir des fiches d'enquête pré - élaborées. Les enquêteurs étaient divisés en deux (2) groupes mixtes.

Les données collectées ont été structurées, saisies et analysées.

## **Résultats et discussions**

### **1. Situation des exploitations enquêtées par village par tranche d'âge.**

Les enquêtés étaient compris entre les tranches d'âge de 18 à plus de 60 ans (cf Tab n° 1)

Tab 1. Nombre d'exploitation par structure d'âge et par village dans la commune de Madiama.

[Le Tableau 1 n'est pas inclus ici.]

De l'analyse des données il ressort une répartition assez homogène des enquêtés entre les différentes tranches d'âge et par village. Notons que 50.8% ont un âge compris entre 18 et 40 ans contre 49.2% qui ont 41 ans et plus. Le tableau qui suit montre également que les femmes représentent 52.2% des enquêtés. Il ressort également que plus de 72.% des femmes ont moins de 41 ans et que plus de 71% des hommes ont plus de 41 ans.

Tab. 2 Nombre d'exploitation par structure d'âge des exploitation enquêtées par sexe  
[Le Tableau 2 n'est pas inclus ici.]

### **2. Population :**

Les principales ethnies rencontrées sont les Bambara, les Marka, les Peulhs, les Bozos, les Dogon et les Sonrhäi.

Les données du tableau 3 indiquent que la population de la commune est essentiellement composée de Marka (50.6%) et de Peulh (42.1%).

On y trouve d'autres ethnies comme les Bambara (3.6%), les Bozos (2.4%) et quelques Dogons et Sonrhai respectivement 0.8 et 0.4%.

Tab. 3. Groupes ethniques par village et commune  
[Le Tableau 3 n'est pas inclus ici.]

Concernant l'appartenance des exploitations à association, il ressort de l'analyse des données consignées dans le tableau 4 qu'à l'exception du village de Madiama plus de 52% des exploitations enquêtées ne sont pas membre d'une association.( cf Tab 4)

Tab. 4. Appartenance des exploitations à une association par village  
[Le Tableau 4 n'est pas inclus ici.]

### **3. Associations / gestion des conflits**

Pour ce qui est du rôle des exploitants membre d'une association dans la gestion des ressources naturelles et dans la gestion des conflits, il ressort que ces associations ont un rôle d'exploitation dans la gestion des ressources et un rôle dans la gestion des conflits limité à la négociation. Ils ne participent pas aux prises de décisions. Les résultats sont consignés dans le tableau 5.

Tab 5. Rôles des associations dans la gestion des ressources naturelles et des conflits  
[Le Tableau 5 n'est pas inclus ici.]

Cette gestion des conflits est surtout l'œuvre du conseil de village c'est - à - dire le Chef de village , les sages et conseillers. La gestion est plus ou moins compliquée selon la gravité des conflits. Les réponses reçues par rapport aux types de conflits rencontrés dans la commune sont notées dans les tableaux 6 qui donne également les autres types de contraintes qui sont constituant des problèmes pouvant être à l'origine de certains conflits. En effet on cite la baisse de la fertilité conduit à une tendance naturelle d'extension des terres- de cultures qui souvent grignotent les parcours et quelques fois les passages des animaux.

Tab. 6. Niveau de gravité des problèmes suivants pour la commune de Madiama  
[Le Tableau 6 n'est pas inclus ici.]

Le conflit entre agriculteurs et éleveurs est très grave et tend même vers une crise.

L'insuffisance de la main-d'œuvre et l'équipements est grave. La formation des exploitants en technique agricole (grave) est insuffisante. L'accès au crédit et aux intrants devient de plus en plus grave. La coopération inter-communautaire va de peu grave à grave.

L'insuffisance de pâturage jugée très grave devient de plus en plus préoccupante, la santé animale est grave et tend même à être très grave. Les animaux continuent leur divagation (grave).

L'insuffisance de terres propices déjà grave tend à être plus grave, la pauvreté des sols (grave) est inquiétante. L'érosion des sols ainsi que la salinisation commence à s'installer et sont graves dans la zone.

La sécheresse s'est installée (situation grave), le couvert végétale est dégradé (grave) et l'insuffisance de bois jugée très grave préoccupe les populations. L'insuffisance de biodiversité s'aggrave et si des mesures ne sont pas prises, la situation risquera d'être très grave. La faiblesse de la crue (grave) préoccupe.

Dans tous les villages d'enquête, la situation des bois de chauffe est grave. Les femmes sont particulièrement préoccupées. L'approvisionnement ou insuffisance d'eau potable (très grave) et la mauvaise qualité de l'eau (grave) inquiètent les populations. Les problèmes d'eau potable préoccupe surtout les femmes à Madiama. L'insuffisance d'eau entrave les activités de maraîchage sollicitées par les femmes.

Parmi tous les problèmes analysés, les plus graves sont par ordre d'importance:

- 1 . L'insuffisance d'eau potable
2. L'insuffisance de pâturage;
3. La mauvaise qualité de l'eau;
4. L'accès au crédit;
5. L'insuffisance des équipements;
6. L'accès aux intrants
7. La sécheresse
8. L'insuffisance d'éducation
9. L'insuffisance de bois
10. La pauvreté des sols.

Ces problèmes ont été également recensés lors des PLLA, menés dans les villages de Madiama, Nérécoro et Tombonkan.

Les conflits de moindre gravités sont cependant assez fréquents. Il s'agit notamment de ceux entre agriculteurs et éleveurs dans l'utilisation des ressources des dégâts des champs et piétinement sur les pâturages. Les conflits plus profonds entre agriculteurs-agriculteurs sont plus graves et sont assez rares. Les paysans ont aussi déclaré très peu les conflits latents.

Concernant la responsabilité première de la gestion des ressources naturelles, les enquêtés pensent qu'elle incombe au chef de village et à ses conseillers, au CCGRN, au conseil communal, à la société civile, aux ONGs. Quant à la résolution des conflits, les enquêtés pensent qu'elle incombe d'abord au chef de village et à ses conseillers et dans une

moindre mesure au CCGRN. C'est-à-dire donc que la solution aux conflits doit être locale. (cf Tab 7)

Tab 7. Structures ayant la responsabilité première dans la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits.  
[Le Tableau 7 n'est pas inclus ici.]

#### **4. Connaissance des codes et lois réglementant la gestion des ressources naturelles**

Dans ce domaine, il s'agissait de jauger le niveau d'information et d'implication des communautés rurales sur la gestion des ressources naturelles.

Les différents constats ci-après ont été tirés des différentes questions d'évaluation.

Q36. Lors de l'élection des Conseillers Communaux, plus de 63% des exploitations ont participé au vote.

Q37. Concernant le SANREM 39.7% des enquêtés ont entendu parlé de ce projet.

Q38. Quant à la sélection des Représentants du Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CVGRN) ou du Comité Communal de Gestion des Ressources Naturelles (CCGRN) pour la commune de Madiama seul 9.7% des exploitations ont participé.

Q39. Concernant les séances d'animation ou de sensibilisation organisées par le groupement des utilisateurs, 12% des exploitations ont participé.

Q40/41/42. De la totalité des personnes enquêtées 21.9% seulement sont lettrés dont 13.8% en Arabe, 5.7% en Bambara, 6.1% en Français et 0.8% en Peulh lisent et écrivent couramment.

Q43. Pour ce qui est de la connaissance des codes et lois de Gestion des Ressources Naturelles 49.8% des exploitations ont entendu parlé du code forestier, 16% du code domanial et foncier et 23.9% du code des collectivités territoriales.

Q44. Il faut noter que 60.7% des exploitations ne peuvent rien dire du code forestier, 29.1% ont une faible connaissance, 8.1% connaissent les principaux éléments et 1.6% ont une bonne connaissance de ce code.

Concernant le code domanial et foncier 86% des exploitations ne peuvent rien dire de ce code, 9.3% ont une faible connaissance, 3.21% connaissent les principaux éléments et 0.8% ont une bonne connaissance de ce code.

Pour ce qui est du code des collectivités territoriales, 79.8 des exploitations ne peuvent rien dire sur ce code, 14.6/o ont une faible connaissance, 4.5% connaissent les principaux éléments et 0.8% ont une bonne connaissance de ce code.

Q45. Changements attendus de l'application des codes et lois de Gestion des Ressources Naturelles.

Les exploitations attendent de l'application des codes et lois de Gestion des Ressources Naturelles les changements consignés dans le tableau 8.

Tab 8. Changements attendus de l'application des codes et lois de Gestion des Ressources Naturelles (en % des enquêtés).

[Le Tableau n'est pas inclus ici.]

De façon générale les exploitants ne pensent pas que l'application des codes et lois de Gestion des Ressources Naturelles apporte des changements à la gestion des ressources naturelles. En moyenne 9% des enquêtés ne pensent pas que l'application des codes et lois de Gestion des Ressources Naturelles se traduira par une meilleure implication des populations dans gestion des ressources naturelles.

Peu de gens pensent que l'application de ces codes et lois provoquera une augmentation des conflits (2, 0.4 et 2% respectivement pour le code des collectivités territoriales, le code domanial et foncier et le code forestier).

Q46. Connaissance des codes et lois de Gestion des Ressources Naturelles : Sources d'information des enquêtés (%)

Tab 9. Connaissance des codes et lois /Sources d'information

[Le Tableau 9 n'est pas inclus ici.]

Il ressort de l'analyse des données que l'essentiel des enquêtés n'est pas informé. Cependant, plus de 48% sont informés sur le code forestier. Les sources essentielles d'information sont d'abord les autorités villageoises et communales, ensuite les agents de vulgarisation et enfin les émissions radiophoniques.

## **5. Décentralisation et gestion des ressources naturelles**

Q47 Dans le cadre de la nouvelle politique de décentralisation quelles sont les compétences que la loi doit transférer aux communes ? Q48 Quel est le domaine le plus important à transférer ?

Tab 10. Compétences et domaines prioritaires à transférer.

[Le Tableau 10 n'est pas inclus ici.]

Au Mali la décentralisation est désormais effectuée. Les élus communaux sont en place. Il était important de savoir si les populations connaissent les droits et devoirs. Sont-elles compétentes pour assumer les charges ? Quels sont les vœux prioritaires en matière de transfert ? Ces questions sont répondues dans le tableau 10.

Dans le cadre de la nouvelle politique de décentralisation, les enquêtés pensent que les compétences que la loi doit transférer aux communes sont essentiellement :

1. Les infrastructures socio-économiques
2. L'éducation, le sports, les arts et la culture
3. Les services communaux et Impôts et taxes communaux
4. Le budget communal et l'Hydraulique Urbaine et Rurale.

Les domaines les plus importants à transférer sont :

- 1 . L'aménagement du territoire
2. La programmation du développement
3. L'éducation et la santé
4. L'hydraulique Urbaine et Rurale
5. Les Impôts et taxes communaux

Le domaine le plus important à transférer est l'Aménagement du territoire. Cela apparaît comme un paradoxe si l'on se réfère aux vœux exprimés par rapport aux domaines à transférer, l'aménagement ne représentant que 3.2% des enquêtés. Mais c'est compréhensible par la volonté de les rendre responsables de la gestion des ressources de leur terroir.

Q49. Avez-vous un problème pour accéder aux ressources ? Q50. Pendant quelle période de l'année.

Tab 11. Difficultés d'accès aux ressources selon les périodes de l'année  
[Le Tableau 11 n'est pas inclus ici.]

L'analyse des données montre qu'il y a un réel problème d'accès aux ressources et cela tant en saison sèche qu'en saison pluvieuse.

Q51 et Q52. Par quelles structures avez-vous passé pour poser le problème d'accès aux ressources ? Etes-vous satisfait de la solution du problème ?

Tab 12. Structures consultées pour faciliter l'accès aux ressources.  
[Le Tableau 12 n'est pas inclus ici.]

D'une façon générale les exploitants ne sont pas vraiment satisfaits des solutions données par le Chef du village, même ceux qui prétendent être satisfaits le sont avec réserve.

Les exploitants ont une faible connaissance des technologies d'agriculture durables et de gestion des ressources naturelles. Le peu de gens qui connaissent ces technologies ne les utilisent pas faute de main-d'œuvre, d'équipements, de matériels, d'intrants, d'eau etc. Pour beaucoup de technologies les exploitants pensent qu'elles ne sont pas appropriées.

Q55 . Où ou avec qui avez-vous appris cette technologie ?

Les exploitants ont appris les technologies qu'elles utilisent auprès des- Agent de vulgarisation, des ONGs, des Paysans d'Autres Zones, des membres de la Famille ou des voisins.

Q56. Quelle est la technologie la plus importante pour vous et sur laquelle vous voulez avoir des informations.

Les technologies les plus importantes sur lesquelles les exploitants veulent avoir des informations sont par ordre d'importance la transformation du soja en soumbala, le conditionnement du lait et la presse moderne pour beurre de karité.

### **Conclusion**

L'ensemble des analyse des questions / réponses permettent de poser

La gestion des ressources naturelles est très confuse car les populations ne connaissent pas les textes, codes et lois qui les régissent leur utilisation ;

Les populations veulent la responsabilité sur les ressources de leur terroir ;

Cependant, elles manquent de compétences par rapport aux différents textes. C'est pourquoi elles préfèrent des solutions locales d'où leur intérêt pour la décentralisation.

Il apparaît toutefois assez clair qu'il faut accompagner les populations dans la gestion des ressources naturelles et la décentralisation pour éviter les conflits déjà nombreux et qu'elles pensent que les connaissances des textes, codes et lois ne vont pas apporter des changements.